

# **L'héritage des gueules noires De l'histoire au patrimoine industriel Archives de Wallonie**

## **Le bassin minier de Liège**

Claude GAIER

### **Précocité et valeur exemplative de la « houillère » liégeoise**

Le nom de Liège, et jadis son renom, sont intimement liés à la houille. Cette appellation-même, dérivée d'un terme germanique, est entrée dans la langue française en passant par le « pays des Eburons », auxquels les vieux auteurs attribuaient l'usage du charbon de terre.

Or, cette audacieuse et romantique supputation, n'était point totalement dénuée de fondement. N'a-t-on pas retrouvé, au centre historique de Liège, un hypocauste gallo-romain alimenté par du charbon d'affleurement : une pratique, certes qui ne fut pas unique en Europe, mais l'absence de source écrite pour le bas Empire et le haut Moyen Age en masque peut être la continuité en région liégeoise. Car la « terra nigra carbonum » y réapparaît précocement sous la plume d'un chroniqueur, à la date de 1195, qui signale l'extension de son exploitation sur les hauteurs de la cité épiscopale. Revenant sur le sujet dans un autre passage de ses annales, il attire l'attention sur ce qu'il considère comme une invention du cru « une terre noire, fort semblable au charbon de bois, qui est très utiles aux forgerons pour travailler les métaux et aux indigents pour leur chauffage ». Peu après apparaît dans les textes, reflet d'une tradition locale, la légende du forgeron Hullos (un nom visiblement calqué sur celui de la houille), pauvre hère dont un mystérieux vieillard tout de blanc vêtu aurait en peu de temps fait la fortune en lui révélant l'emplacement d'un combustible de substitution pour le bois, devenu rare et cher. Dès le début du XIIIème siècle, en tout cas, de nombreux documents prennent la relève de ces mentions isolées, attestant d'une exploitation systématique relevant de la pratique courante.

Quoiqu'il en soit de cette croyance en l'antériorité du bassin liégeois, il faut reconnaître que, jusqu'au XVIIIème siècle au moins, celui-ci était regardé en Europe continentale comme la région charbonnière par excellence, celle du « feu plus chaud que feu », véritable école des mines avec la lettre, que les voyageurs, les curieux et les savants fréquentaient en touristes ou pour s'y instruire : l'ambassadeur grec Nicandre de Corfou en 1546, le tsar Pierre le Grand en 1717, le savant suédois Swedenborg en 1757, le physicien lorrain Léopold Gennété en 1744 et 1745, le docteur Morand surtout en 1761 ...

Leurs observations donnèrent lieu à une abondante littérature technique, à la mesure des étonnements et des connaissances empiriques de ces temps. Œuvre d'étrangers ou de régnicoles, elle répandit et popularisa le vocabulaire et les pratiques de la « houilleries », servant de relais à l'innovation vers le reste de l'Europe et préparant, du même coup, cet événement capital que nous appelons la « révolution industrielle ». Sur ces entrefaites, l'expertise des liégeois, déjà, s'exporte. Depuis le XIVème siècle au plus tard et jusqu'au règne de Napoléon, ne les utilise-t-on pas pour miner les forteresses assiégées ?

### **Extension et difficulté de l'exploitation du bassin minier de Liège**

Fraction la plus occidentale du sillon houiller Haine-Sambre-Meuse, le bassin de Liège s'étirait, dans sa plus grande extension, sur quelque 30 km, orienté Sud-Ouest - Nord-Est, d'Engis au plateau de Herve, et sur une largeur maximale de 13km, entre Herstal et Beyne. Sa profondeur maximale utile est de 1.250 m, dans le « houiller supérieur » (Westphalien) car en dessous, les 250 m de « houiller inférieur » (Namurien) ne referment que du charbon

de faible qualité. Ainsi, les charbonnages liégeois travaillaient à des profondeurs inférieures à celles du Borinage, et 3 sièges seulement atteignirent les 1.100m. Le Westphalien liégeois recèle sur toute son épaisseur, une cinquantaine de couches de houille dont l'épaisseur moyenne est la plus faible de Belgique : moins de 70 cm, avec des minima exploitables de 40 cm d'ouverture et de 30 cm de puissance en charbon.

Presque toute la gamme des houilles y était représentée, à l'exception des peranthracites et des Flénus. Au début de l'exploitation, on extrayait davantage de gras et demi-gras que de maigres. Avec l'approfondissement des chantiers, il ne subsista plus que des maigres (70%) et des demi-gras, particularité qui prolongea la fortune du bassin en lui assurant le débouché rémunérateur des « charbons domestiques » de chauffage.

Le gisement houiller liégeois était, pour des raisons techniques, un des plus difficiles au monde à exploiter. Son aspect « chiffonné », résultant de poussée de charriages, de chevalements et d'affaisements multiples (failles) entraîna des coûts d'exploitation considérables. Il n'y eut pas de mine à ciel ouvert, rien que des puits creusés parfois avec grandes difficultés à travers des sols éboulant ou aquifères.

Car, à travers des terrains aussi perméables et fissurés, l'eau fut le problème numéro 1 de la plus part des houillères liégeoises. Moins grisouteuses en général que les mines du Hainaut, celles de Liège furent hantées par le spectre du « coup d'eau » et le fardeau de l'exhaure. La statistique de 1910, par exemple, montre que le bassin liégeois devait évacuer 76.480 m<sup>3</sup> d'eau par jour contre 60.420 pour Charleroi, 22.360 pour Mons et seulement 13.500 pour le Centre. D'autres chiffres encore : en 1957, pour extraire 1.000 tonnes de houilles, il fallait à Liège creuser 33 m de galeries, 22 pour les autres bassins du Sud, 12 pour celui de Campine. On devait y exhaurer 6,5 m<sup>3</sup> d'eau par tonne extraite, contre 3,2 dans le Hainaut et seulement 0,6 en Campine. L'aréage y exigeait 4.794 m<sup>3</sup> d'air à la tonne pour 3.854 à Charleroi et 3.346 en Campine. Dans ces conditions, 100 tonnes de production nette y nécessitaient 106 mineurs de fonds, contre 91 à Charleroi et 67 dans le Limbourg.

L'étendue géographique du bassin de Liège s'est accrue au fur et à mesure des progrès accomplis dans les méthodes d'exploitation et de l'intensification des débouchés. A l'origine, il se limitait aux versants érodés de la vallée, principalement sur la rive gauche de la Meuse, ainsi qu'à des bures épars là où les couches n'étaient pas trop profondes, notamment sur les collines du plateau de Herve. Au début du siècle dernier, la multiplication des pompes d'exhaure et des machines d'extraction à la vapeur, jointe à l'apparition de la sidérurgie moderne, favorisèrent les implantations dans les plaines alluviales, principalement dans les environs de Seraing. Peu après, le chemin de fer permit de desservir les houillères qui s'installèrent sur les plateaux soit de Hesbaye, en bordure de Liège, soit de Herve. Enfin, surtout au XXème siècle, les mines de la Basse-Meuse connurent une intensification considérable de leur production.

Le bassin de Liège se subdivisait lui-même en sous régions minières : bassin de Huy (de peu d'importance), Haute-Meuse et Seraing, plateau d'Ans et Montegnée, Liège et Basse-Meuse, plateau de Herve. Ces sous-groupes possédaient leur individualité, leurs habitudes, leurs produits et leur type de main d'œuvre, qui obligent à nuancer parfois les considérations générales que l'historien, par souci de synthèse, est tenté d'émettre à leurs sujets.

### **L'importance du bassin**

La production maximale du bassin fut atteinte en 1913, avec 6 millions de tonnes et 5 millions en 1953, à l'époque de la « bataille du charbon ». Ce qui équivalait, lors de cette première année record, au quart des houilles belges, soit tout est relatif, un demi pour-cent de la production mondiale d'alors. Durant très longtemps, Liège garda la deuxième place en Belgique quant à la capacité de production et au nombre d'ouvriers, après Charleroi. En 1934, il fut cependant dépassé par la Campine. Par ailleurs, il occupa, en 1910, jusqu'au quart de la main d'œuvre charbonnière de Belgique, ce qui représentait 35% des travailleurs

de la région liégeoise, sans compter les retombées sociales sur les activités des autres entreprises. En valeur absolue, l'effectif des mineurs liégeois approcha des 40.000 peu avant et peu après la première guerre mondiale. Il atteignit une dernière fois les trois quart de ce chiffre durant le « chant du cygne » des années 1950.

A titre de comparaison, le record historique belge se situe en 1952 avec environ 30.400.000 tonnes de charbon extraites et un sommet de près de 200.000 travailleurs en 1926.

## **La structure de l'industrie houillère**

La tradition houillère liégeoise s'est appuyée sur un régime juridique du sous-sol très particulier. Dans l'ancienne principauté, le possesseur d'un bien foncier était considéré comme le propriétaire du sous-sol correspondant. « Qui possède le comble, possède le fond » affirmait l'adage. Dès lors, tout détenteur d'un terrain pouvait se glorifier du titre flatteur de « seigneur des mines jusqu'au centre de la terre ». Le principe était stimulant. Il devait favoriser les qualités entrepreneuriales individuelles. Il fit de la région liégeoise, dès l'Ancien Régime, une taupinière, où la pratique du métier de charbonnier devint comme une seconde nature. Très tôt s'y développa un véritable code minier, parmi les plus anciens d'occident.

En outre la nécessité d'exhauser les fosses « profondées » sur les hauteurs de la Meuse donna lieu au creusement d'un réseau remarquable de canaux de démergements, dits « areines ». Celles-ci, pratiquées au départ du fond de la vallée, rejoignaient le pied des puits et permettaient d'en drainer les eaux vers le fleuve en un lacs de canalisations, soigneusement entretenues et jalousement gardées, qui accessoirement dota l'agglomération liégeoise d'un système d'adduction d'eau, bien avant les grands travaux du XXème siècle.

Progressivement les entrepreneurs du démergement ou « seigneurs arniers » prirent de l'ascendant au sein de l'organisation minière, dont ils devinrent eux aussi les bailleurs de fonds autant que les bénéficiaires. Et lorsque, à la fin du XVIème siècle, l'approfondissement des exploitations en dessous du niveau fluvial entraîna fatalement l'inondation de quantités de travaux souterrains, le fameux « Edit de conquête » du prince évêque Ernest de Bavière (1582) autorisa les arniers capables de les assécher à mettre eux même à fruit le gisement. C'était favoriser aussi les constructeurs d'engins d'exhaure, à bonne école dans une région qui avait tant besoin d'eux. C'est ainsi que devait se distinguer, auprès du Roi Soleil, la réalisation de la Machine de Marly, Rennequin Sualem (1689), qui rendit possible « les grandes eaux de Versailles ».

## **L'organisation des premières entreprises**

Grands propriétaires fonciers, les établissements ecclésiastiques furent les premiers à exercer de façon relativement intensive la faculté d'extraire les houilles. Celle-ci s'opérait au début par faire valoir direct, puis le système des concessions à des tiers prévalut.

La forme classique d'exploitation charbonnière liégeoise est attestée dès le XIVème siècle et durera jusqu'au XIXème siècle : la société de « comparchonniers » (prononcer : comparsonniers). Celle-ci diffère fortement de la conception juridique d'une entreprise moderne. En effet, elle n'a pas de capital social. Les maîtres des fosses qui s'associent achètent, selon leurs moyens, un certain nombre de parts (parchons) de fosse, considérées comme bien meubles. Ils financent ensuite les travaux et en reçoivent les produits au prorata de leur mise initiale. Du reste, les sociétaires sont nommément redevables aux débiteurs et les principales fonctions d'encadrement leur incombent à tour de rôle. Parmi les « comparchonniers », on retrouvait, aux origines tout au moins, de simples mineurs, à côté de marchands et de nobles ; ceux-ci comportaient aussi bien les arniers et les propriétaires du fonds ou du gisement concerné que des apporteurs de capitaux extérieurs au chantier.

Progressivement les rentiers les mieux nantis allaient d'ailleurs prendre le pas sur les autres catégories sociales intéressées à l'exploitation minière.

Le droit des propriétaires ou des arniers sur les gisements ainsi que les comparchonnages donnèrent incontestablement une grande impulsion à l'industrie charbonnière de Liège. Cependant, ce système produisit une série d'effets pervers qui, à la fin de l'ancien régime, apparurent comme des entraves aux développements futurs : moyens limités, entreprises étriquées et routinières, pillage du sous-sol, chicane juridique dans l'imbroglie des ayants droits et des exploitations concurrentes, manque de formation professionnelle de beaucoup d'entrepreneurs.

## **La révolution industrielle**

Avant le régime français (1794-1814) les pouvoirs publics liégeois n'avaient pour contrôler tant soit peu la gestion de mines qu'un corps d'experts, nommé par les échevins et connu sous le nom de « Cour de Justice des Voirs (vrais) Jurés du Charbonnage ». Il était composé de maîtres houilleurs, en principe n'exerçant plus d'activités lucratives dans la profession. En outre, les mineurs liégeois et tous ceux dont le métier s'apparentait à cette spécialité, faisaient partie de la corporation des houilleurs, placée sous le patronage de Saint-Léonard. Leurs armoiries arboraient fièrement deux pics croisés emmanchés d'or.

L'autorité princière, il faut le reconnaître, en dépit du traditionnel « laisser faire » de ces temps, avaient cependant conscience de l'utilité publique des mines, mais elle ne réussit véritablement à légiférer dans ce secteur qu'une matière de préservation des nappes aquifères rabattues par les « areines ».

Il appartenait au Régime français, en réservant à l'Etat le droit de concéder les mines (loi du 21 avril 1810), d'établir l'exploitation charbonnière sur des bases rationnelles et, partant, à assurer durablement un essor industriel. Le Corps des Mines, organisé par la même occasion, et restructuré par la suite dans le nouvel Etat Belge, joua un rôle régulateur fondamental. De même, la célèbre école de mines de Liège, organisée sous les régimes hollandais et belge, devint non seulement le pourvoyeur des cadres supérieurs les mieux formés au métier à partir de la seconde moitié du XIXème siècle, mais une référence au plan international.

Le nombre de siège d'extraction se multiplia jusqu'au milieu du XIXème siècle, moment où le bassin en comptait une centaine. Inexorablement disparurent aussi les petites exploitations qui ne représentaient pas assez de garanties de rentabilité ou de sécurité pour obtenir un titre de concession légal.

Dès 1850, environ, on assiste ici, comme ailleurs, à une concentration des entreprises, disposant dès lors de moyens techniques accrus et de concessions plus étendues. Par voie de conséquence, le nombre de sièges commence à diminuer, de même que celui des sociétés minières, et ce mouvement se poursuivra jusqu'à la fin de cette industrie, avec la fermeture des unités les moins rentables dès les années 1920.

Au XVIIIème siècle, le plus gros charbonnage liégeois n'extrayait guère que 20.000 tonnes par an ; en 1812, 50.000 tonnes. En 1849, Cockerill « fait » 100.000 tonnes ; en 1898, Marihaye atteint près de 460.000 tonnes. Le rôle moteur de la sidérurgie apparaît ici clairement. Au XXème siècle, les charbonnages liégeois dépassent normalement les 400.000 tonnes. Les extractions annuelles les plus élevées sont atteintes juste avant la crise des années 50 : plus de 800.000 tonnes à Bonne-Espérance, Batterie, Bonne-Fin et Violette, ainsi qu'à Gosson-Kessales. Ce chiffre est nettement inférieur toutefois à la statistique de la Campine et même du Hainaut à pareille époque. Il faut dire cependant que, en valeur commerciale, les houilles liégeoises l'emportaient souvent sur leurs concurrentes belges.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la structure juridique des sociétés charbonnières avait aussi changé, non sans réticence toutefois. Car le bassin houiller liégeois resta voué, à travers toute son histoire, au système de l'entreprise familiale, même sous le régime des sociétés anonymes, qu'y ne s'y généralisera qu'après 1870. L'emprise des banques, contrairement aux autres régions minières de Belgique, y demeura limitée, sauf par le truchement des sociétés sidérurgiques, désireuses d'acquérir du charbon à coke à bas prix (« la guerre des gras et des maigres »). Dans ces conditions, le bassin de Liège a conservé un esprit plus particulariste, plus paternaliste aussi, avec une propension des producteurs à agir individuellement, dans un esprit de compétition peu favorable aux ententes et très opposé, faut-il le dire, sauf sous la contrainte de la crise charbonnière au contrôle étatique.

L'étendue des concessions, étaient bien sûr variable. Elle s'accrut avec les concentrations. La plus grande fut celle de la S.A. des Charbonnages de Wérister. Issue d'une modeste fosse du XVII<sup>ème</sup> siècle, « profondée » dans le pays de Herve, celle-ci finit par couvrir 4.897 ha, à vrai dire réparti en 2 blocs séparés, la plus grande concession d'un seul tenant étant celle du charbonnage du Hasard avec 3.609ha.

Les charbonnages liégeois ont toujours figuré parmi les tous premiers pourvoyeurs d'emplois du bassin. A l'origine, malgré une majorité de minuscules entreprises occupant 5 à 6 personnes seulement, il en existaient déjà quelques-unes d'une certaine envergure : certaines atteignaient une centaine de personnes au XVI<sup>ème</sup> siècle. D'après le recensement de 1812, la « fourchette » va de 5 à 730 ouvriers.

Le seuil des milles personnes par société est franchi au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, et 2.500 à la fin. Le cap des 3.000 est atteint durant l'entre-deux-guerres, celui de 5.000 durant la « bataille du charbon ». A l'époque, cependant, il y avait 7.600 mineurs à Limbourg-Meuse et plus de 9.000 à Monceau-Fontaine, à titre de comparaison.

### **L'innovation technique**

L'exploitation houillère fut à Liège, de tout temps, un facteur important d'innovation technique. Nous avons vu que l'art des mines de charbon en lui-même fut longtemps regardé comme une spécialité liégeoise. Ainsi ce sont les mineurs de ce bassin, qui les premiers, réussirent à domestiquer et à réguler l'aréage naturel. Plus tard, ils excellèrent dans la conception des ventilateurs mus par la vapeur (Fabry et Lesoinne). Rappelons que le premier appareil respiratoire à circuit fermé fut inventé en 1854 par Théodore Schwann, professeur à l'université de Liège. Quant à l'exhaure, ils n'eurent ni la primeur ni le monopole des « areines », mais on leur attribue l'invention des « serrements » ou digues souterraines. Sans revenir ici sur la prodigieuse machine élévatoire de Marly, qui est leur œuvre, on soulignera qu'ils furent les premiers à introduire d'Angleterre sur le continent la pompe à feu de Newcomen (1720) et à la diffuser dans nos vieux bassins. Pour l'éclairage on peut citer Mathieu Mueseler qui, en perfectionnant notablement la lampe de Davy, fut en son temps considéré comme un bienfaiteur de l'humanité.

Dans un tout autre domaine, il faut rappeler que le matériel à air comprimé pour le percement du Mont Cenis (1857-1870) fut réalisé par la société Cockerill et que sur ses principes, Joseph François et Guillaume-Joseph Dubois réalisèrent de perforatrices et des bosseyeuses de mines de réputation internationale. Enfin, les chevalements en béton apparurent, pour la première fois en Europe en 1912, au charbonnage de l'Espérance à Montegnée et, l'année suivante au Hasard, à Micheroux. D'autres premières belges sont à signaler : la centrale électrique de l'Espérance en 1899, la machine électrique d'extraction du Hasard en 1903 ...

Pour terminer, relevons encore au crédit de ce bassin la valorisation la plus ancienne du poussier de charbon, sous la forme d'agglomérés ou « hochets », le « rhéolaveur » pour l'élimination des stériles par alluvionnement, dû à Antoine France (1913), etc.

## **Le levain social**

Il faudrait plus d'un livre pour décrire la part des houilleurs dans l'émancipation des classes laborieuses et, partant, dans l'instauration d'une meilleure justice distributive.

Qu'il suffise d'évoquer ici, pour se limiter au bassin de Liège, le rôle de « fer de lance » des « gueules noires » dans presque tous les mouvements sociaux de son histoire, et ce dès le XIX<sup>ème</sup> siècle. Le sobriquet de « tête de houille » communément appliqué aux liégeois, dur et prompt à s'enflammer, apparaît déjà au XVII<sup>ème</sup> siècle ! Fait significatif, la première légion d'honneur jamais octroyée à un ouvrier le fut à Hubert Goffin, le 12 mars 1812, le héros de la catastrophe de Beaujonc à Ans, dans un pays qui a beaucoup souffert des « coups d'eau » et des explosions de grisou, malgré les efforts remarquables des pouvoirs publics et des instances privées pour en limiter la fréquence et l'ampleur.

Les revendications d'inspiration socialiste se font jour timidement dans les charbonnages vers 1850. Elles se développent parfois dans un climat insurrectionnel, et en tout cas, qui donne lieu à des débats d'une virulence jamais égalée.

Les premières tentatives d'union syndicale apparaissent dans la profession vers 1867 et mettrons environ 20 ans avant de triompher. On signalera à côté des idées partagées par l'« internationale », l'influence à Liège, dans ce milieu, de la « démocratie chrétienne », entraînée par la fougue de l'abbé Antoine Pottier, et plus tard, dans l'entre-deux-guerres, l'action radicale de la Centrale Révolutionnaire des Mineurs de Julien Lahaut. C'est aussi au sein des houilleurs liégeois que naît et se propage le culte spirite de l'Antoinisme.

La décrispation du climat social se produisit après la seconde guerre mondiale, avec le « statut du mineur » et la « bataille du charbon », mais le rôle de révélateur et de catalyseur sociaux des gens de la fosse perdura jusqu'à la fermeture définitive des puits.

## **Liège et le charbon : un bilan**

Malgré la diversification de ses activités industrielles, qui n'ont jamais abandonné au charbon le monopole d'une « monoculture régionale », il faut reconnaître que ce combustible fossile à fait de Liège ce qu'il est. Son orientation économique, sa mentalité, sa réputation, sa civilisation même dérivent de ces capacités anciennes à profiter, et parfois à quel prix pour ces enfants et pour les immigrés qui viennent les relayer, de cette richesse naturelle. Le dernier mot revient en somme à Ferdinand Hénaux qui fut le premier historien local de cette provende : « Principal élément de la plus part des branches de l'industrie, la houille devint la source de la plupart des fortunes particulières ; elle répandit l'activité, l'instruction, l'aisance et par la suite, l'égalité entre les citoyens. Cette égalité donna, à son tour, naissance à des institutions démocratiques qui sont encore admirées. ». En somme, le charbon c'est ce qui reste quand tout le charbon a disparu.